

**Conseil national de la refondation climat et biodiversité - Atelier 3 biodiversité du 06/01/2023 :  
Comment impliquer les parties prenantes ?**

Compte-rendu

**L'essentiel**

L'atelier du 5 janvier 2023 a porté sur 2 thèmes : 1. Comment sensibiliser et éduquer à l'environnement et 2. Comment retrouver les conditions d'un dialogue apaisé entre acteurs et citoyens ? Les participants étaient répartis en 3 sous-groupes sur ces 2 sujets.

Sensibiliser et éduquer porte sur différentes cibles : les jeunes (par des moyens accrus de l'éducation nationale et des collectifs impliqués), le grand public (avec des messages positifs, accessibles, concrets), les collectivités (les ABC sont un bon outil) et les entreprises (avec des formations pratiques en lien avec leur activité).

Les instances consultatives nationales et régionales devraient être décloisonnées et leurs avis mieux pris en compte. Les projets participatifs locaux et concrets sont l'occasion de mieux mobiliser les citoyens. La procédure réglementaire d'enquête publique doit être rendue mieux accessible par plus de publicité et de pédagogie.

En conclusion, la secrétaire d'Etat, Bérangère Couillard, annonce la mise en place, dès février, d'instances de dialogue territorial avec une soixantaine de débats sur tous les sujets du CNR climat et biodiversité. Elle sera vigilante sur la présence de la biodiversité dans les sujets de débat.

**Le détail**

**Comment renforcer la prise de conscience de la priorité « biodiversité » chez les citoyens ?  
Comment sensibiliser ? Comment éduquer à l'environnement ?**

**Les citoyens à cibler sont** : les jeunes, le grand public, les collectivités et les entreprises. La fresque de la biodiversité, à l'instar de celle du climat, est un bon outil cité par tous qui pourrait toucher toutes les strates de population.

L'éducation des **plus jeunes**, nécessite de favoriser le contact avec la nature par le déploiement des classes vertes, des aires éducatives, et des coins nature et potagers dans les écoles. L'Etat pourrait créer des postes d'enseignants de l'éducation nationale dédiés, renforcer le soutien aux associations impliquées dans les missions d'éducation à l'environnement, financer un centre de ressources pédagogiques pour rassembler les outils existants (par exemple l'éphéméride de la biodiversité de la LPO), introduire la biodiversité dans les règles d'agrément par la CAF des centres d'accueil de loisirs, et enfin sensibiliser les comités d'entreprises qui organisent des séjours jeunes pour substituer des séjours biodiversité aux "vacances sur la plage".

Au **lycée**, il faut replacer les sciences naturelles dans le tronc commun obligatoire du second cycle et dans tous les niveaux d'enseignement, intégrer les enjeux de biodiversité dans des modules dédiés et dans les contenus de certaines matières en lien (enseignement agricole ou industriel).

La biodiversité doit bénéficier d'une campagne médiatique ciblée vers le **grand public** avec des messages positifs, accessibles, concrets (parler des insectes qu'on ne voit plus sur les pare-brise plutôt que des baleines ou du lien entre biodiversité et santé) sans gommer la complexité des enjeux. La

création d'un indicateur « biodiscote » permettrait au citoyen d'aiguiller ses choix (par exemple entre le désherbage mécanique et chimique).

Les atlas de la biodiversité communale (ABC) sont un bon outil pour sensibiliser les **collectivités**.

Les **entreprises** (surtout les petites) ont besoin de formations pratiques en lien avec leur activité, intégrant toutes les composantes de l'environnement. L'initiative commune LPO-OFB MEDEF d'un « MOOC » de formation en ligne pour aider les entreprises à préserver la biodiversité pourrait être démultipliée. Les personnes clés à toucher sont les responsables d'entreprise et des achats.

### Quelle concertation des acteurs et des citoyens ? Comment retrouver les conditions d'un dialogue apaisé ?

Les instances consultatives nationales (CNB, CNTE, CNDP, etc.) et régionales (CESER, ARB, CRB, etc.) devraient être décloisonnées voire rassemblées et leurs avis mieux pris en compte. Au niveau régional elles devraient être mieux connues et utilisées. La concertation locale doit se faire au-delà des limites administratives sur des sujets le nécessitant.

**La concertation des citoyens** commence nécessairement par leur donner envie de s'impliquer, par de la sensibilisation et de l'acculturation. Des outils efficaces sont la réalisation d'inventaires (ABC), la création de maisons de la biodiversité, de Centre Communaux de la Biodiversité et du Climat sur le modèle des centre communaux d'actions sociales ou une fête de la nature plus visible.

Les **projets locaux et concrets**, avec des budgets participatifs, sont l'occasion de mobiliser en amont les citoyens (ex. de la végétalisation cours d'école, des projets démonstrateurs ZAN avec l'UPGE). A noter que les CAUE accompagnent les élus pour animer de la concertation sur les territoires sur des projets d'aménagement d'espaces publics avec des ateliers et des visites de terrain.

Il est nécessaire de **déployer des lieux d'échanges** (ex. du parlement de l'eau Agora en région PACA ou des commissions citoyennes).

Pour faire évoluer les paramètres des arbitrages décisionnels entre biodiversité et économie, il est nécessaire d'insérer la prise en compte de la biodiversité dans les systèmes de gouvernance des acteurs économiques.

La **procédure réglementaire d'enquête publique** jugée peu accessible, mobiliserait mieux les citoyens et apaiserait le dialogue avec des dossiers plus synthétiques et sans jargon, une publicité accrue des enquêtes (notamment sur les PLUI).

Enfin, les techniques d'animation doivent être adaptées aux citoyens, l'information apportée dans les instances doit être vérifiée, et le **processus de décision après la concertation, clarifié**.